

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE
14/2026**

**Portant délégation de fonction et de signature au profit de
Monsieur Frédéric RICHARD
3^{ème} Adjoint au Maire**

La maire de la commune de VERS SUR SELLE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection de Monsieur Frédéric RICHARD en qualité d'adjoint au maire,

Vu la délibération fixant le nombre d'adjoints au maire,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Monsieur Frédéric RICHARD 3^{ème} adjoint au maire,

ARRETE :

Article 1 : En application de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Frédéric RICHARD 3^{ème} adjoint au maire est délégué pour intervenir dans les domaines suivants :

Aménagement et entretien des espaces publics, urbanisme, voirie et encadrement de l'agent technique communal.

Elle assurera les fonctions suivantes :

- Gestion des espaces verts
- Aménagement, entretien des espaces publics ou privés communaux.
- Suivi des questions relatives à la protection de l'environnement
- Supervision et contrôle des projets relevant de la délégation, encadrement de l'agent technique communal.
- Urbanisme.

Article 2 : Cette délégation entraîne délégation de signature pour signer, au nom de madame le maire, tous les actes, courriers, décisions et documents administratifs relatifs aux affaires relevant de sa délégation à l'exception des actes réservés par la loi à la compétence exclusive du Maire

.../...

Article 3 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la mairie et copie en sera adressée à M. le Préfet ainsi qu'à Monsieur le trésorier.

Pour extrait conforme au registre.

Vers sur Selle, le 20 mars 2026

La Maire,
Karine LÉFEBVRE

